



## AT requalifié en maladie professionnelle

Par **magiola**, le **15/04/2014** à **16:44**

Bonjour,

le 7 février 2014 j'ai été victime d'un accident de travail avec plusieurs lésions: cervicalgie et lombalgie.

La CPAM a reconnu dans un premier temps l'accident de travail. Suite à la visite chez mon médecin traitant, son remplaçant a renouvelé mon arrêt de travail en précisant, au vu d'une radio, une hernie discale. La CPAM, m'a écrit me précisant que suite à cette nouvelle lésion, il ne prendrait pas en compte cette lésion dans le cadre de mon AT. Mon arrêt de travail c'est transformé en arrêt de travail maladie professionnelle, car le médecin conseil a décidé que cette lésion n'est pas consécutive à mon accident, mais que c'était du à une usure antérieure de mes disques lombaires. Les autres lésions, cervicale et dorsale, ont été constatées mais cela n'a pas empêché la CPAM de transformer mon arrêt de travail accident en arrêt de travail maladie. Quels sont les recours pour faire modifier cet injustice, car les préjudices financiers sont nombreux et plus ennuyeux, étant en préavis depuis le 19 février 2014, mon préavis été suspendu pendant la durée de mon arrêt de travail accident, celui-ci ne l'est plus en arrêt de travail maladie?

Merci de votre réponse

Cordialement